

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 juin 2011

L'an deux mil onze, le vingt-sept juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Primarette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Présents : APPRIEUX Angéline, DANZO Daniel, FAURE Maurice, ANDRE Jean Paul, DELAY Jean-Louis, LANTHEAUME Christiane, GAS Marcel, POURCHERE Jean-Daniel, SANTONAX Martial

Absents et excusés : HUREL Noël, BRAGANTI Karine, AVALLET Michèle, PEDEUX Françoise, CARRION Adèle

Secrétaire de séance : FAURE Maurice

Date de convocation : le 10 juin 2011

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Tous les participants ont eu connaissance du compte rendu du précédent conseil. Madame le maire en rappelle néanmoins, les grands titres ainsi que les délibérations prises lors de ce conseil.

L'ordre du jour du présent conseil peut être développé :

Décision modificative n°1

Commission des impôts indirects intercommunaux

Urbanisme,

Comptes-rendus des délégués (commissions intercommunales, communales et syndicats),

Courriers reçus,

Questions diverses.

\*\*\*\*\*

### Décision modificative n°1

Lors du dernier conseil municipal, nous avons décidé d'acheter un pulvérisateur d'un montant de 1 465 € HT qui n'était pas budgété.

L'architecte Bruno Quemin continue son étude sur les bâtiments avec des relevés de mesures. Il demandera un paiement pas avant 2012.

Lors de la conférence territoriale du 17 juin, nous avons obtenu les accords de subventions pour les travaux de voirie. Les chemins sont : impasse des Bruyères, impasse des Ermites, chemin Barral, rue Chatelière et l'agrandissement du virage sur le chemin du lavoir. Ce dernier chemin a été oublié lors du vote du BP 2011.

Après discussion le conseil municipal décide de ne pas faire une DM pour les raisons suivantes, la réparation du clocher ne se fera pas cette année et nous pouvons récupérer la somme budgétée.

## Commission intercommunale des impôts directs (CIID)

La direction générale des finances publiques demande à la CCTB la création d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID).

Le rôle de la commission concerne les locaux commerciaux, elle participe en lieu et place des commissions communales des impôts directs et donne son avis sur les évaluations foncières des locaux commerciaux.

Il faut procéder à la nomination de 2 ou 3 personnes par communes et il n'est pas indispensable qu'ils soient des membres élus du conseil municipal. Nous proposons les personnes suivantes qui sont déjà dans notre commission communale : Eric PEYRON, Nathalie DESGACHES, Bernard PETIT.

## Conseil d'école

Les effectifs pour la rentrée 2011/2012.

L'effectif sera stable grâce à un nombre important de petites sections.

Maternelle (12 PS, 6 MS et 4 GS) : 22

Cycle 2 (7 CP et 11 CE 1) : 18

Cycle 3 (8 CE2, 7 CM1 et 7 CM2) : 22

Soit un total de 62 élèves pour le moment.

Les travaux :

- Placards pour les 3 classes et pour la garderie pour stocker le matériel dans la salle du conseil (prévu au budget)
- Prévoir une installation d'une sonnette électrique au petit portillon
- Changer le rideau extérieur de l'école maternelle (demander un devis à Proponnet)
- Installation des lampes de détections vers la porte d'entrée maternelle, vers escalier BCD (bibliothèque) et en haut des escaliers du primaire (demander un devis à Poipy)
- Problème de chauffage dans l'école maternelle, le plancher chauffant est trop chaud et les soufflants ne soufflent que de l'air froid (voir Poipy)
- Bac à sable avec bâche dans la cour de l'école maternelle.

## Urbanisme

### Déclaration Préalable :

- EBERSVILLER Jean Claude transformation du porche avec extension en véranda.

Daniel DANZO nous donne une information sur le CU a et b. L'instruction des CU a ne sera plus réalisée par la DDT (Direction Départementale du Territoire) mais par la commune.

## Comptes-rendus des Délégués

Syndicat d'électrification : Marcel Gas nous signale qu'il a été décidé de faire une étude pour l'éclairage public sur les 3 zones suivantes :

- Rue de la Nicolière (environ 400m)
- Rue de Richardon (environ 80m)
- Rue de l'église et du Lavoir (160m)

## Courriers reçus

- Un courrier de la préfecture nous précise par un arrêté du 15/12/2008 que le brûlage de déchets verts est interdit dans la mesure où une déchetterie est mise à disposition à l'échelon intercommunal.
- Un courrier du SDIS (service départemental d'incendie et de secours) nous informe que les sapeurs pompiers de Beaurepaire vont procéder à une vérification des points d'eau.

#### Questions diverses

Plus aucun sujet n'étant à débattre, le conseil est clos à 22 h 45.

Le prochain conseil aura lieu le mardi 26 juillet 2011 à 20 h 30.